

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 septembre 2010

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2010-10-6-18

Service consulté

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA
CIMENTERIE D'ALTKIRCH**

Résumé : *Le rapport porte sur la désignation du représentant du Département au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la cimenterie d'ALTKIRCH.*

Le Préfet du Haut-Rhin procède au renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la cimenterie HOLCIM à ALTKIRCH.

Actuellement, le Conseil Général est représenté à cette CLIS par Monsieur Alphonse HARTMANN.

Je vous propose de reconduire notre représentant dans cette fonction et par conséquence, de désigner Monsieur Alphonse HARTMANN comme représentant du Conseil Général à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de la cimenterie HOLCIM à ALTKIRCH.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER